

LA PASSERELLE NÉGO

Mot du président

La nouvelle période de négociation suit son cours et nous avons franchi l'étape des dépôts patronaux pour chacune de nos conventions.

Je veux attirer votre attention sur un nouveau joueur à nos tables...

Depuis 2020, le Conseil du trésor (CT) a obtenu le signal, par un projet de loi, de chapeauter l'ensemble des conventions collectives pour toutes les organisations du système public québécois. Vous remarquerez par ailleurs que pour les signatures patronales dans chacune des nouvelles conventions, il y a une nouveauté. Sous l'habituelle signature du ministre de l'Éducation, on retrouve maintenant celle de Sonia Label, ministre du Conseil du trésor.

Autre nouveauté, il y aura maintenant un représentant du CT présent à la table sectorielle francophone. Cela laisse entrevoir une grande coordination sur les sommes d'argent allouées du côté patronal. On peut imaginer que chacun des dollars dépensés fera l'objet d'une grande analyse.

En 2020, les tables sectorielles s'étaient vu accorder un montant défini pour la négociation. De notre côté, nous avons souvent brandi publiquement que l'offre était de 1 million pour 10 milles professionnel·le·s, soit 100 \$ par professionnel·le· En 2023, il n'y a pas de montant préétabli publiquement. Mais il ne faut pas se leurrer: pour obtenir chacun de nos gains, nous devons être déterminés.

Vous avez vu les offres salariales offertes au Front commun qui sont déconnectées de la réalité et de l'inflation. Les propositions patronales au niveau sectoriel risquent fort malheureusement d'être du même moule.

Toutefois, avec plus de 500 postes vacants et des besoins de valorisation immense de la tâche, nous sommes loin de baisser les bras. La lutte commence et nous sommes déterminés à la mener. Nous devons améliorer significativement nos conditions de travail. L'avenir des services professionnels publics offerts à la population en dépend.

Nous aurons besoin de la détermination, de la solidarité et de la mobilisation de chacun!

Jacques Landry,
Président FPPE(CSQ)

Paroles différentes, même rengaine



L'ÉQUIPE DE NÉGOCIATION

Les dépôts patronaux aux tables francophone (P1), anglophone (P2), Crie (P3) et Kativik (P4) ont tous eu lieu quelques jours avant la pause du temps des fêtes. Ils ont certainement fait l'objet d'une grande coordination, puisque malgré certaines rares particularités, force est d'admettre que les contenus se ressemblent, quand ils ne sont pas tout simplement les mêmes.

En préambule, chaque dépôt mentionne les trois grands objectifs suivants :

- faire face à la rareté de la main-d'œuvre;
- prévoir une organisation du travail souple et adaptée aux besoins du milieu afin de favoriser la réussite éducative de tous les élèves;
- adapter l'Entente aux nouvelles réalités du travail.

Tout en revenant sur des éléments des présentations aux quatre tables de négociations, nous profiterons de ces lignes pour revenir sur certains aspects de nos propres revendications. Comme quoi, pour réaliser l'atteinte des objectifs qui peuvent parfois nous sembler communs, nous n'envisageons pas du tout les mêmes moyens.

Prenons l'exemple où chaque équipe patronale affirme vouloir « *obtenir une reconnaissance par les parties nationales de la nécessité de promouvoir une image positive du réseau scolaire et de valoriser les emplois du personnel professionnel en éducation* ». Cela s'inscrit complètement à l'opposé de notre demande en Front commun d'inscrire, à nos conventions collectives, des dispositions pour protéger les lanceurs d'alerte.

Les différents textes patronaux ont été rédigés de façon très large, sans cibler de clauses précises. Cette approche permettrait éventuellement d'introduire certaines dispositions que nous ne voudrions pas voir dans nos conventions, en plus de constituer une stratégie favorisant la modulation des demandes en cours de négociation. En ce sens, notre motivation à demeurer vigilants ne s'en trouve que redoublée.

Cela n'empêche pas, au passage, de voir des demandes plus clairement énoncées, comme une « *mise à jour des dispositions traitant des motifs d'absence du travail afin de convenir de solutions innovantes en adéquation avec les besoins des milieux* ». Nous constatons une volonté importante de récupération sur

les motifs d'absence et sur l'invalidité. En effet, il y aurait trop d'absences dans le réseau et l'employeur aimerait intervenir sur cet aspect. Cette volonté nous inquiète énormément, d'autant plus que parmi nos propres demandes, on retrouve un accès plus rapide à la cinquième semaine de vacances, voire à une sixième, sans compter notre volonté d'obtenir une plus grande flexibilité dans l'horaire de travail.

L'employeur souhaite aussi « *revoir les dispositions de l'Entente qui ne sont plus d'actualité ou qui entraînent des iniquités* ». Tiens donc, nos conventions collectives causeraient des iniquités, et l'employeur, en bon justicier, voudrait y mettre un terme? Tant de magnanimité a de quoi vous sidérer la partie syndicale!

Lorsqu'il est question de « *revoir l'organisation du travail pour favoriser la réussite éducative de tous les élèves* », c'est un peu comme si on nous disait que notre convention collective était un obstacle à ladite réussite. Si c'est bien l'idée véhiculée par la partie patronale, soyez assurés que nous lui demanderons de nous en faire la démonstration.

Lorsque l'employeur mentionne qu'il veut adapter l'Entente aux nouvelles réalités du travail, soutenant par le fait même que nos conventions collectives témoignent d'un passé syndical et qu'il faudrait les remettre au goût du jour, cela n'est guère rassurant. On nous parle de simplifier certains processus, notamment celui de la planification des effectifs et de l'embauche. C'est à se demander, d'une part, quel article de nos conventions collectives on pourrait bien laisser tomber et, d'autre part, de quelle façon cela pourrait bien améliorer la réussite des élèves.

Pour ce qui est des particularités mentionnées en début de texte, nommons qu'à la table anglophone, il a été question de la décroissance de l'effectif scolaire et des particularités des anglophones en lien avec les ordres professionnels comme éléments de contexte.

Aux tables Crie et Kativik, la partie patronale semble s'être contentée d'ajouter les mots « *autochtone* » et « *nordique* » aux demandes déposées aux tables P1 et P2. Les dépôts P3 et P4 reconnaissent que ces commissions scolaires ont des spécificités, mais sans pour autant les nommer. La seule piste de solution identifiée passe par une volonté « *d'élargissement du bassin de recrutement de la main-d'œuvre qualifiée* », dans un but d'augmentation de l'attraction et de la rétention du personnel professionnel.

En fait, les textes déposés aux tables respectives se ressemblent tellement qu'ils donnent l'impression d'avoir été rédigés dans une logique de « *top-down* », une commande venant du gouvernement, répétée à chaque table, sans pour autant tenir compte des caractéristiques propres à chacune. Avec ses demandes, qui seraient destinées à « *faire face à la rareté de la main-d'œuvre* », l'employeur n'a de cesse de nous étonner par sa créativité à recomposer les mêmes chansons. Nous avons proposé plus d'une quarantaine de solutions afin d'attirer et de retenir les professionnel-le-s dans les milieux, et la partie patronale n'en retient aucune dans son dépôt. Pour la partie patronale, la rétention se traduit plutôt par la contention au travail, en interdisant les absences. Nous ne pouvons nous empêcher de constater que nous sommes davantage dans un contexte de « *répulsion-contention* » que d'attraction-rétention.

Ces dépôts ont beau résonner le même vieil air, ils n'en sonnent pas moins le début de la joute de la négociation. Dans les semaines qui suivront, aux quatre tables de négociation, nous aurons l'occasion d'explicitier nos demandes et d'entendre les parties patronales étayer les leurs. Restez connectés : nous vous reviendrons assurément sur le sujet.

Maude Lyonnais-Bourque, porte-parole P1-P2
Michel Mayrand, négociateur P1-P2
Dominic Di Stefano, négociateur P1-P2
Josianne Lavoie, porte-parole P3-P4
Annie Chartier, négociatrice P3
André Martineau, négociateur P4

Pour consulter l'analyse du dépôt des demandes patronales intersectorielles, telles que déposées aux représentants du Front commun le 15 décembre 2022, cliquez ici :

<https://www.frontcommun.org/info-nego-reaction-aux-offres>